

Les opérateurs du commerce extérieur

Année 2021

Publiée le 12/04/2022

<http://lekiosque.finances.gouv.fr>

En 2021, les exportations de biens depuis la France sont réalisées par 136,4 milliers d'opérateurs (unités légales). Ce nombre augmente fortement par rapport à 2020 (+6,8 milliers sur un an). On dénombre ainsi en 2021 37,9 milliers de nouveaux exportateurs (« entrants ») et 31,2 milliers d'opérateurs qui ont cessé d'exporter en 2021 (« sortants »). La concentration de l'appareil exportateur français est stable : les 100 premiers opérateurs exportent 38 % des montants en 2021, comme l'année précédente. Ils sont plus nombreux à exporter vers l'Union Européenne (+7,2 %, soit +5,3 milliers sur un an).

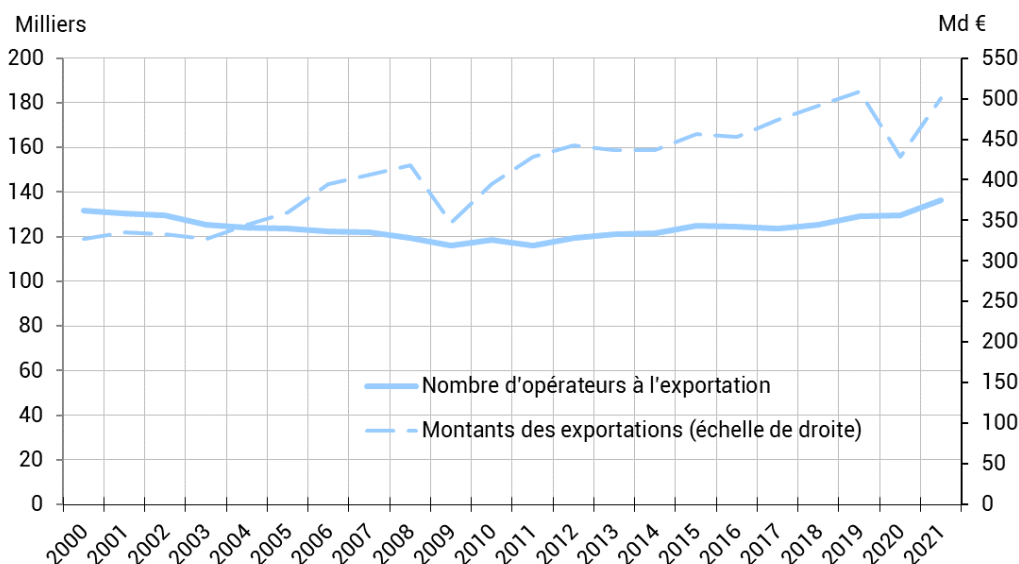
Avertissement : Les nombres particulièrement importants d'exportateurs constatés en 2021 sont à considérer avec précaution. En effet, leur hausse sur un an serait en partie due à des évolutions techniques, sans lien avec la conjoncture économique.

Les opérateurs du commerce extérieur à l'exportation

FORTE AUGMENTATION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION EN 2021...

En 2021, le montant des exportations rebondit de 17 % au total sur l'année, pour atteindre 501 milliards d'euros (graphique 1), après une baisse d'ampleur équivalente en 2020 (-16%), du fait de la crise de la Covid-19. Le nombre d'exportateurs de biens depuis la France a quant à lui augmenté en 2021 (+6 800), pour atteindre 136,4 milliers, après avoir été quasi-stable en 2020 (+600).

1. ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE D'OPÉRATEURS À L'EXPORTATION ET DES MONTANTS EXPORTÉS

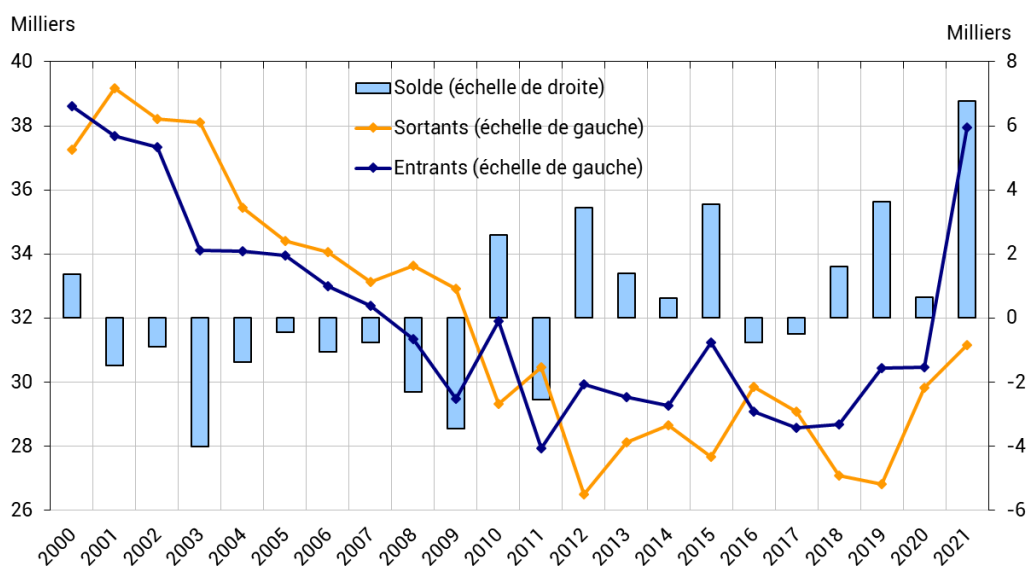


Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

... PORTEE PAR UN NOMBRE D'ENTRANTS PARTICULIÈREMENT IMPORTANT SUR L'ANNEE

En 2021, environ 37,9 milliers d'opérateurs commencent une activité d'exportation, alors que 31,2 milliers la cessent (graphique 2). Sur un an, cela représente un accroissement de 7,5 milliers d'exportateurs « entrants »¹ et de 1,3 millier d'exportateurs « sortants »¹. Le taux d'exportateurs « sortants »¹ augmente, de 23 % en 2020 à 24 % en 2021, et celui des « entrants » également, de 24 % à 29 % sur la même période.

2. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPÉRATEURS « ENTRANTS » ET « SORTANTS » À L'EXPORTATION



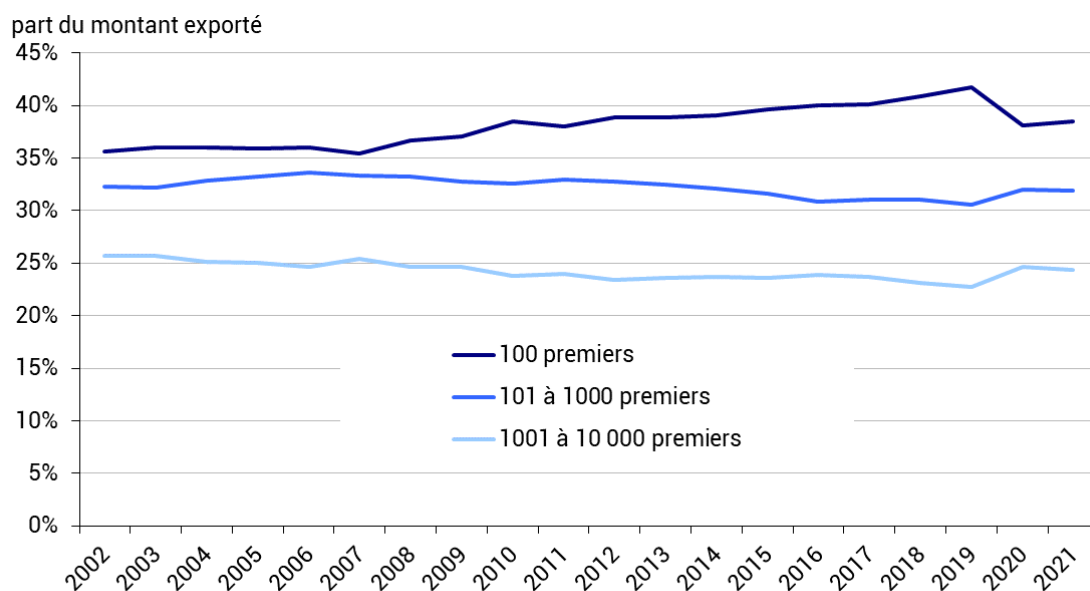
Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

¹ Cf. encadré 1 des définitions

STABILITE DE LA CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS

En 2021, les 100 premiers exportateurs par le montant de leurs échanges réalisent 38 % des exportations de biens (graphique 3), comme en 2020. Les 1 000 premiers (un peu moins de 1 % des exportateurs), concentrent 70 % des valeurs exportées (comme en 2020), ce qui représente en moyenne 350 millions par opérateur sur l'année. À l'opposé, les opérateurs classés au-delà du 10 000^e rang (93 % des exportateurs) réalisent seulement 5 % des ventes à l'étranger (proportion stable depuis 2010), pour un montant annuel moyen d'environ 207 millions d'euros par opérateur.

3. CONCENTRATION DE L'APPAREIL EXPORTATEUR FRANÇAIS

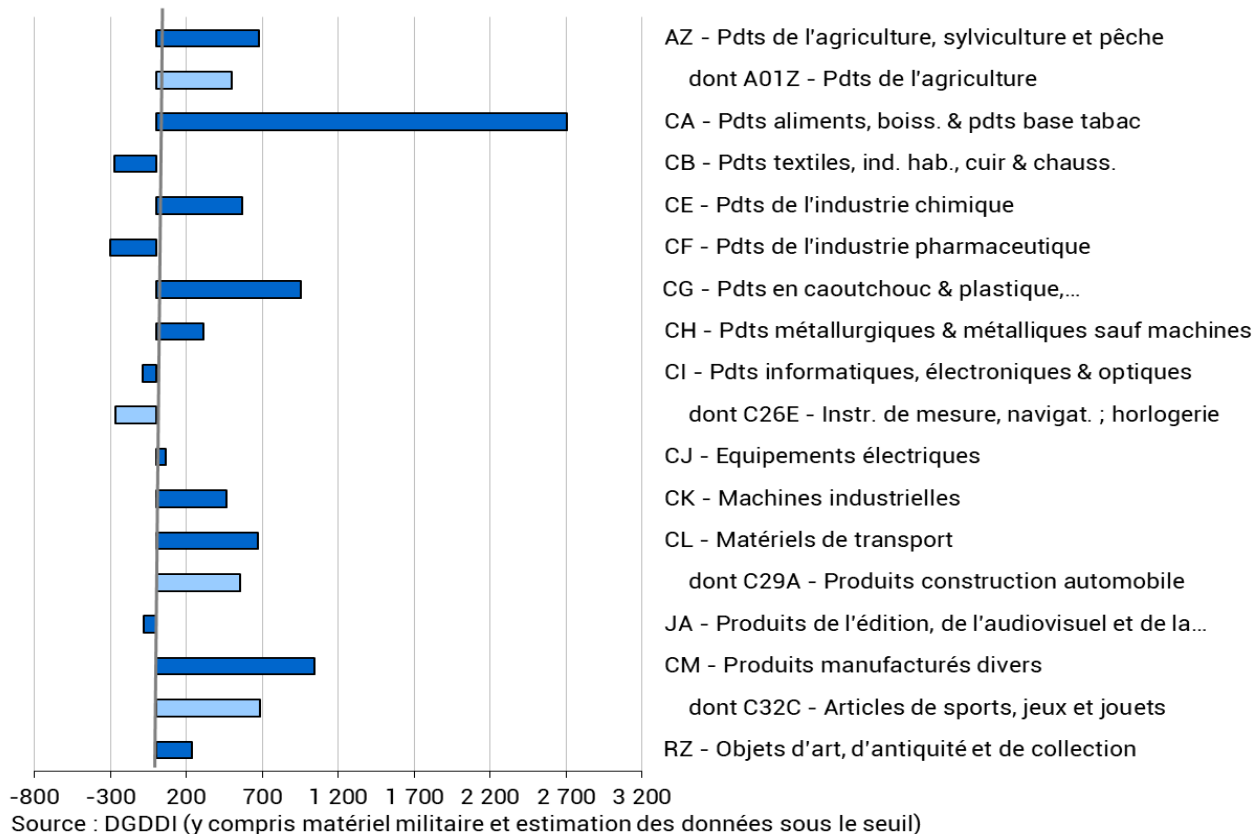


Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

LE NOMBRE D'EXPORTATEURS AUGMENTE POUR LA PLUPART DES PRODUITS

En répartissant les opérateurs selon la nature des produits échangés (graphique 4), leur nombre augmente essentiellement parmi les exportateurs de produits alimentaires (+2 710), ainsi que ceux de produits manufacturés divers (+1 040) et de produits en caoutchouc et plastique (+960). À l'inverse, leur nombre diminue particulièrement pour les exportateurs de produits pharmaceutiques (-300) et ceux de produits textiles, habillement, cuir (-280). Les exportateurs d'appareils de mesure et horlogerie sont également moins nombreux (-260).

4. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA NATURE DES PRODUITS ÉCHANGÉS (A38 OU A129)

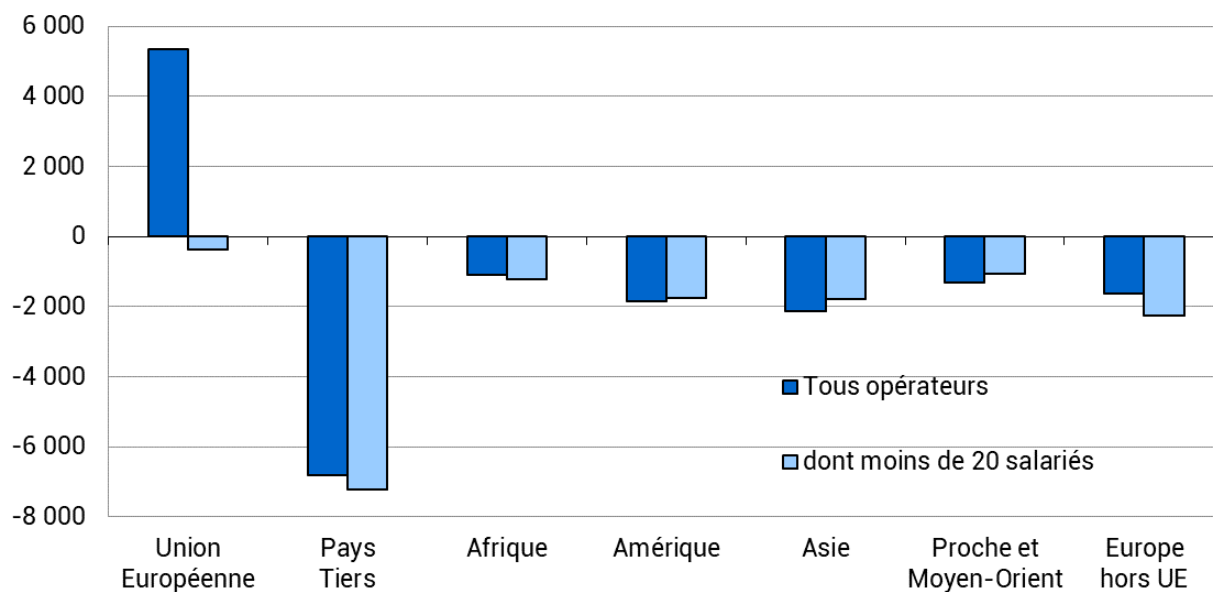


HAUSSE DU NOMBRE D'EXPORTATEURS VERS L'UNION EUROPÉENNE

En 2021, le nombre d'exportateurs qui échangent avec l'Union européenne² augmente de 5,3 milliers, alors qu'il baisse vers toutes les autres zones : l'ampleur de ces baisses varie entre 1,1 millier vers l'Afrique et 2,1 vers l'Asie (graphique 5).

5. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPORTATEURS SELON LA DESTINATION GÉOGRAPHIQUE ET LA TAILLE

variation du nombre d'exportateurs



Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

² En raison du Brexit début 2020, le Royaume-Uni est comptabilisé dans les pays de l'Europe hors Union européenne.

Encadré 1 : méthodologie, définitions et nomenclatures

Le bilan sur les opérateurs du commerce extérieur recense tous les échanges de biens déclarés de la France vers des pays de l'Union européenne ou des pays tiers (hors Union européenne). Les opérateurs sont comptés en unités légales : un numéro SIREN affecté par l'Insee correspond à une unité légale. Ce contour ne correspond donc pas nécessairement à la notion d'entreprise au sens de la loi de modernisation de l'économie de 2008 (*cf.* encadré²).

On appelle « entrant » un opérateur ou une entreprise qui exporte au cours d'une année N mais qui n'exportait pas l'année N-1, et « sortant » un opérateur ou une entreprise qui exportait au cours d'une année N-1 mais qui n'exporte plus l'année N.

Le taux d'exportateurs « entrants » (respectivement « sortants ») pour l'année N est défini comme le nombre d'opérateurs « entrants » (respectivement « sortants ») de l'année N rapporté au nombre total d'exportateurs de l'année N.

Les opérateurs qui ont exporté (ou importé) moins de 460 000 euros l'année précédente ou depuis le 1^{er} janvier de l'année en cours vers (respectivement depuis) l'Union européenne n'étaient pas tenus en 2021 de déposer une déclaration statistique; néanmoins, les petits exportateurs vers l'Union européenne doivent remplir une déclaration fiscale. Les exportateurs dénombrés ici sont ceux qui ont déposé une déclaration statistique ou fiscale. La valeur des échanges donnant lieu à une déclaration fiscale simplifiée est relativement faible, compte tenu de la règle communautaire selon laquelle les échanges au-dessus du seuil doivent couvrir au moins 93 % des introductions et 97 % des expéditions. A noter que depuis 2022, le système de déclaration d'échanges de bien intra-UE (DEB) a été remplacé par une enquête statistique (EMEBI), mais ce changement n'intervient pas dans la présente publication.

La NC8, Nomenclature Combinée à 8 chiffres, est le prolongement au sein de l'Union Européenne du Système harmonisé (SH), nomenclature internationale. Elle se décompose en environ 10 000 rubriques.

Le regroupement A38 est une nomenclature utilisée par les comptes nationaux européens.

Les tableaux présents dans ce bilan sont téléchargeables depuis :

https://lekiosque.finances.gouv.fr/fichiers/Etudes/thematiques/Data-Publi-An-Exportateurs_A2021.xls

Analyse par taille des entreprises exportatrices

L'analyse par taille d'entreprise ci-après se base sur la définition de l'entreprise au sens économique, telle que décrite par la loi de modernisation de l'État de 2008 (*cf.* encadré 2).

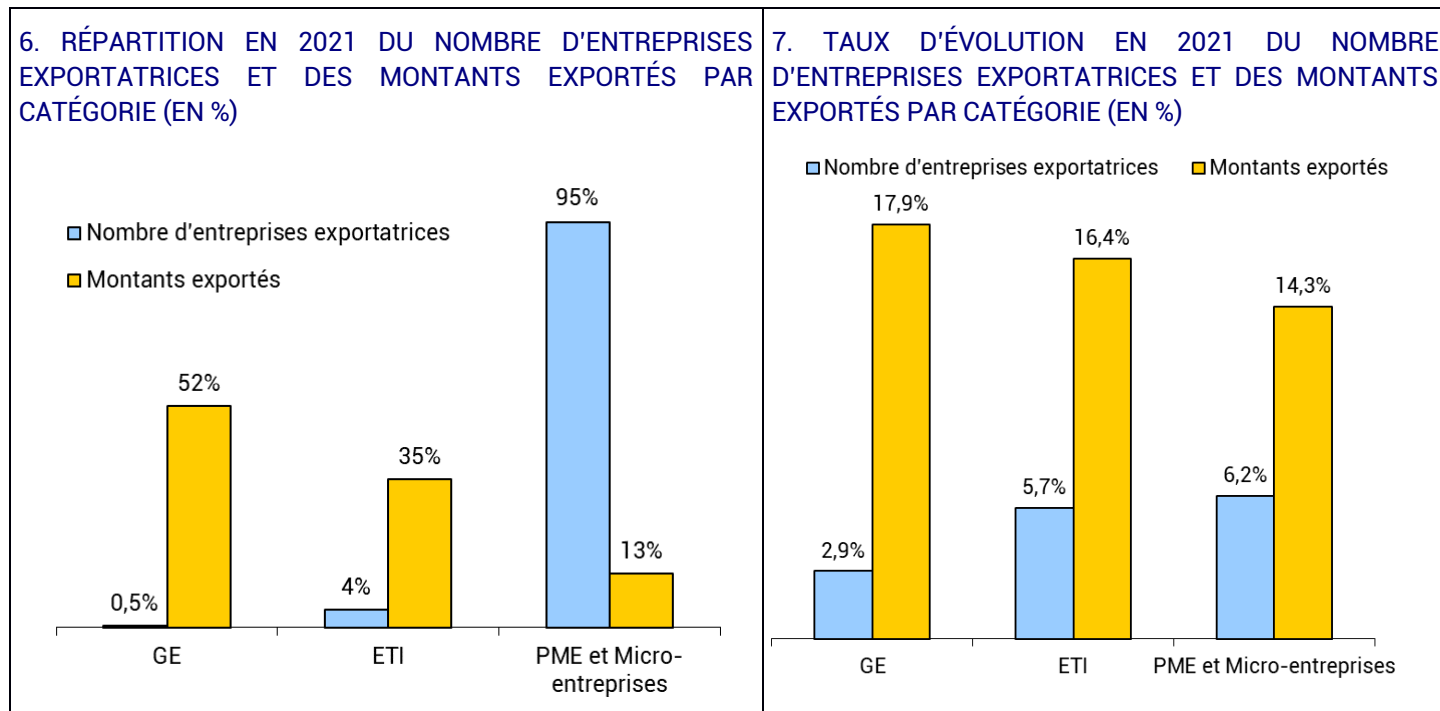
LES EXPORTATIONS VIENNENT EN MAJORITÉ DES GRANDES ENTREPRISES

Bien que les grandes entreprises (GE ; *cf.* encadré 2) ne représentent que 0,5 % du nombre total d'entreprises exportatrices, elles effectuent 52 % des exportations de biens en 2021 (graphique 6), contre 51 % en 2020. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI), représentent 4 % des exportateurs et exportent 35 % des montants.

A l'inverse, les PME et Microentreprises qui représentent 95 % des entreprises exportatrices, ne réalisent que 13 % des ventes à l'étranger.

HAUSSE DES EXPORTATIONS QUELLE QUE SOIT LA TAILLE D'ENTREPRISES

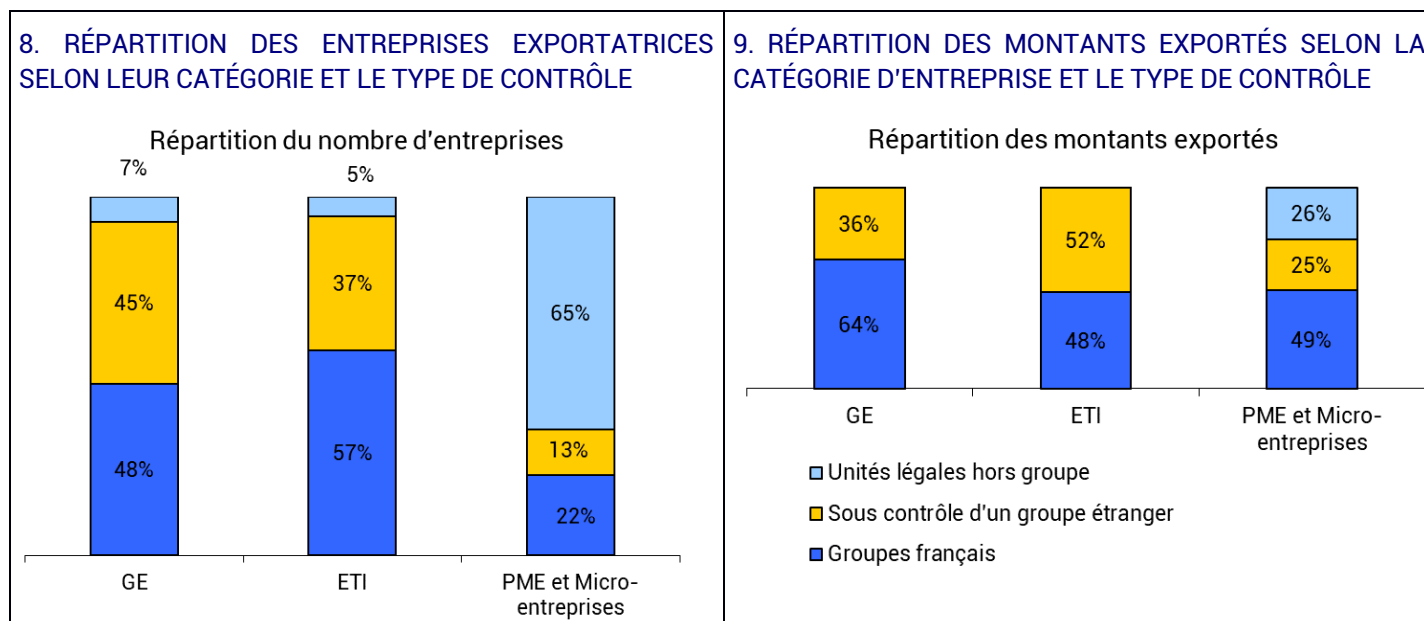
La hausse du nombre d'exportateurs bénéficie aux trois catégories d'entreprises, particulièrement aux plus petites (graphique 7). La valeur des exportations des grandes entreprises augmente fortement sur l'année (+17,9 %), davantage que les ETI (+16,4 %) et que les PME et microentreprises (+ 14,3%).



Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

POIDS IMPORTANT DES FILIALES ÉTRANGÈRES DANS NOS EXPORTATIONS

Les entreprises sous contrôle d'un groupe étranger effectuent en 2021 une part importante des exportations françaises. Elles représentent 45 % des GE et 37 % des ETI (graphique 8). En outre, elles effectuent également des montants d'exportation conséquents : 36 % du montant des exports des GE et 52 % de celui des ETI (graphique 9). En 2020, ces chiffres étaient, respectivement, de 36 % et 53 %.



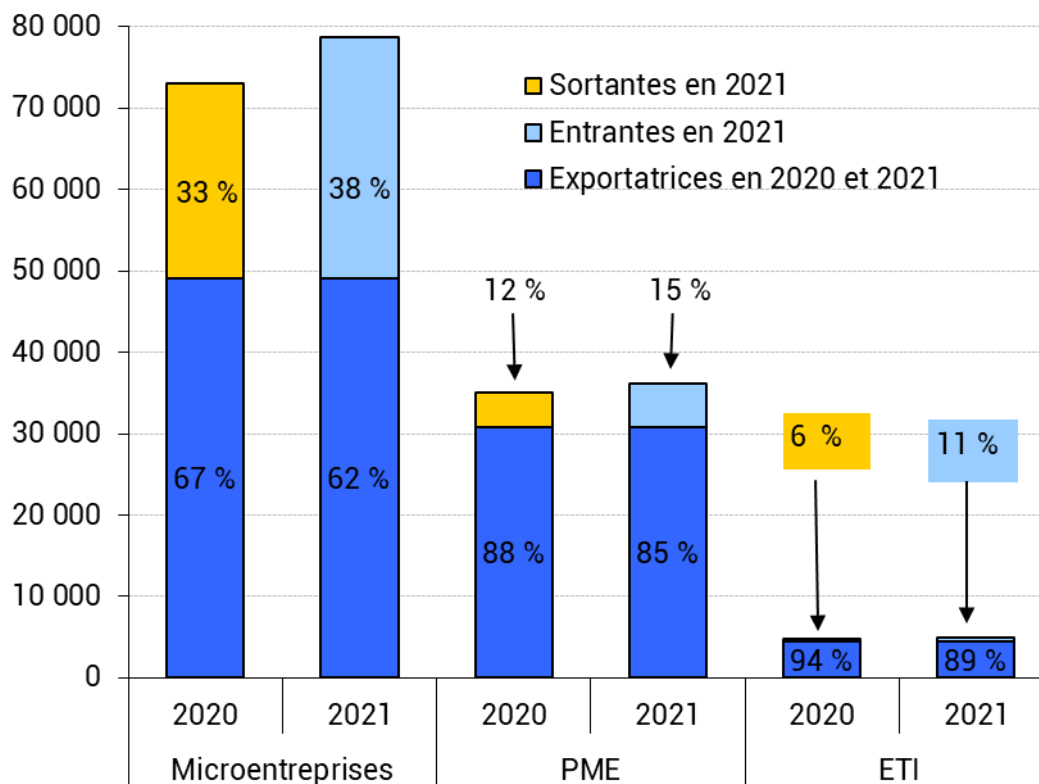
Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

FORT RENOUVELLEMENT DES MICROENTREPRISES ET DES PME

En 2021, le renouvellement des opérateurs à l'exportation est particulièrement important pour les microentreprises. Ainsi parmi ces dernières, les « sortantes » en 2021 représentent 33 % du nombre de microentreprises ayant exporté en 2020 ; les « entrantes » en 2021 représentent 38 % des microentreprises exportant en 2021 (graphique 10). Au sein des PME, ces proportions sont bien moindres (respectivement 12 % et 15 %) ; et elles le sont encore moins pour les ETI (respectivement 6 % et 11 %).

Au total, si les entreprises « entrant » en 2021 représentent 30 % des entreprises exportatrices, elles ne réalisent que 1,2 % des montants exportés sur l'année ; les entreprises « sortant » représentaient 25 % des entreprises exportatrices en 2020 et 0,4 % des montants exportés de cette année.

10. ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « SORTANTES » PAR CATÉGORIE

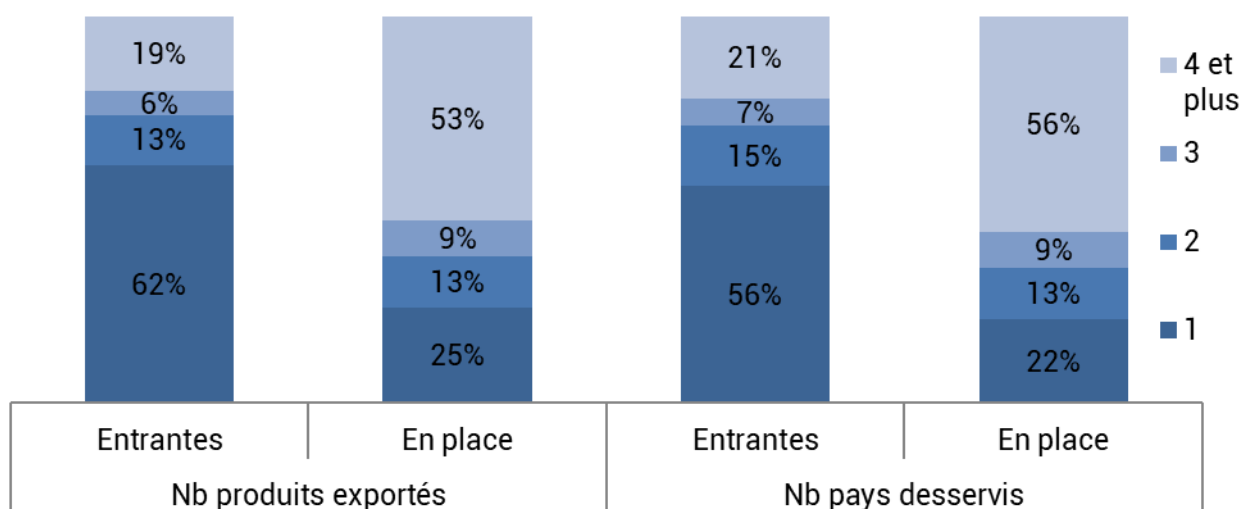


Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

DES ENTREPRISES ENTRANTES SPÉCIALISÉES

La majorité des entreprises « entrantes » en 2021, comme en 2019, n'exportent qu'un seul type de produit (selon la NC8), et vers seulement un pays. Ainsi 62 % des entreprises « entrantes » n'exportent qu'un seul type de produit contre 25 % des entreprises « en place » (c'est-à-dire qui ont déjà exporté l'année précédente), et 56 % des « entrantes » n'exportent que vers un seul pays tandis que seules 22 % des entreprises « en place » s'y limitent.

11. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ENTREPRISES EXPORTATRICES « ENTRANTES » ET « EN PLACE » SELON LE NOMBRE DE PRODUITS EXPORTÉS ET SELON LE NOMBRE DE PAYS DESSERVIS



Source : DGDDI (y compris matériel militaire et estimation des données sous le seuil)

Encadré 2 : éléments méthodologiques sur les entreprises au sens de la LME

Le décret 2008-1354 d'application de la loi (loi n° 2008-776 du 4 août 2008) de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit l'entreprise comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ».

Pour repérer les entreprises au sens de la LME, l'Insee identifie les entités disposant d'une « certaine autonomie » et se livrant à des activités économiques distinctes. Chaque entreprise ainsi définie comporte une ou plusieurs unités légales. Ces entreprises peuvent être indépendantes ou sous contrôle d'un groupe français ou étranger. L'Insee fournit le contour des entreprises et leurs caractéristiques, notamment la catégorie d'entreprise.

La catégorie d'entreprise est définie par l'Insee pour représenter la taille de l'entreprise, en fonction notamment de l'effectif salarié et du chiffre d'affaires de l'entreprise statistique (cf :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303564?sommaire=3353488#definition-5>).

Pour en savoir plus, voir la nouvelle diffusion des statistiques structurelles d'entreprises – Rapport du groupe de travail du Cnis n° 157, octobre 2019 :

<https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-n%C2%B0-157.pdf>